



**Projet de Procès-verbal de
la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 21 décembre 2020**

Séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale, prévue par l'article 26bis, §6 de la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale et par l'article 56 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal du 23 avril 2019.

Présents : MOUREAU Béatrice, *Bourgmestre, Présidente*
HANS Véronique, HOSTE Alex, DEDRY Benoît, *Echevins*
HAPPAERTS Alain, *Président du CPAS*
JEANNE Paul, ROPPE-PERMENTIER Sonia, DEJENEFFE Anne,
PRINCEN Eddy, BEN MOUSSA Christophe, DEVLAE MINCK Pierre,
SAMEDI Isabelle, VANSEVEREN Roland *Conseillers(ères)*
ADAM Nadine, TROISFONTAINE Dominique,
LEGROS Quentin, DEPREZ Xavier, CRETS Jocelyne,
DEMUYSER Sophie, CAPRASSE Kevin, *Conseillers(ères) CPAS*
MEENS Laurence, *Directrice générale ff, Secrétaire*
MAHIAT Christel *Directrice générale du CPAS*

Excusé : DE SMEDT Pierre, *Directeur général, Secrétaire*

1er point : Finances C.P.A.S. - Compte 2019

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale,
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale ;
Vu la délibération du 19 novembre 2020 du Conseil de l'Action Sociale arrétant le compte du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2019, ainsi que le Bilan et le Compte de résultat ;
Entendu le rapport du Président ;

PREND CONNAISSANCE du Compte 2019 du centre Public d'Action Sociale, ainsi que le bilan et le Compte de résultat, tels qu'arrétés par son Conseil en sa séance du 19 novembre 2020 soit :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés		1.005.582,41	168.753,81
Non-valeurs et irrécouvrables	=	0,00	0,00
Droits constatés nets	=	1.005.582,41	168.753,81
Engagements	-	1.004.704,48	168.753,81
Résultat budgétaire	=		
	Positif :	877,93	0,00
	Négatif :		
Engagements		1.004.704,48	168.753,81
Imputations comptables	-	1.004.704,48	164.518,81
Engagements à reporter	=	0,00	4.235,00
Droits constatés nets		1.005.582,41	168.753,81
Imputations	-	1.004.704,48	164.518,81
Résultat comptable	=		
	Positif :	877,93	4.235,00
	Négatif :		

2e point : Synergies – CPAS / Commune

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 26bis par 6 de la loi organique des CPAS, « Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale. Lorsque le CPAS et la commune se sont dotés d'un directeur général adjoint commun chargé de la gestion des synergies, celui-ci participe à l'établissement du projet de rapport. Ce projet de rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du centre réunis conjointement, visés à l'article 42, §3, alinéa 5, puis présenté au comité de concertation qui dispose d'une faculté de modification.

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté, et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils. Une projection de la politique sociale locale est également présentée en cette même séance. Cette réunion annuelle se tient avant l'adoption des budgets du centre public d'action sociale et de la commune par leurs conseils respectifs. Le rapport est annexé au budget du centre public d'action sociale. »

Vu les articles 56 à 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal tel qu'adopté par celui-ci le 23 avril 2019 ;

Vu l'article 46 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de l'action sociale tel qu'adopté par celui-ci le 21 mars 2019 ;

Vu la délibération du 17 octobre 2019 du Conseil de l'Action Sociale approuvant l'avant-projet de budget pour l'exercice 2020 ;

Vu le procès-verbal de la séance du comité de concertation Commune et CPAS du 2 décembre 2020 ;

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur les synergies CPAS/ Commune, tel que dressé par le Comité de Concertation :

Rapport relatif aux synergies entre le C.P.A.S. et la commune. Année 2021

1. Tableau de bord des synergies réalisées et en cours

Vu le contexte de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de développer de nouvelles synergies en 2020.

Synergie ou groupe de synergies	Objectif (satisfaction du citoyen / performance administrative / moyens)	Mode opératoire (coopératif / délégatif)	L'administration pilote administration communale / administration du CPAS / les deux administrations	Responsable administratif (DG communal, DG de CPAS, DG communal et de CPAS ou DG adjoint commun)	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées et en cours							
Synergie relative aux bâtiments	Moyens	coopératif	Les 2 administrations		Depuis 2004	Partage de charges et rentabilité de patrimoine	Partage de charges et rentabilité de patrimoine
Synergie relative au matériel informatique, téléphone, mail, back up	Performance administrative et moyens	délégatif	Administration communale	DG communal	Depuis 2004	Economies et cohésion entre les 2 administrations	Economies et cohésion entre les 2 administrations
Mise à disposition de l'ancien local ADL	Performance administrative	délégatif	CPAS	DG CPAS	Depuis 2019	Fournir un local pour la distribution de vivres	Colis FEAD distribués
Synergies en cours							
Emphytéose sur un bâtiment communal	Satisfaction du citoyen	délégatif	CPAS	DG CPAS		Création d'un logement de transit	En cours
Mise à disposition de personnel	Moyens et performance administrative	coopératif	Les 2 administrations	Les 2 DG		Pour le CPAS : Réinsertion socio-professionnelle du public-cible Pour la commune : personnel supplémentaire	Mise à disposition de 2 ouvriers communaux, d'une aide au nettoyage
Cession de 14 points	Moyens	délégatif	CPAS	DG CPAS		Subside pour du personnel	

					commune et du CPAS		
Synergies projetées							
Mise à disposition de personnel	Moyens et performance administrative	coopératif	Les 2 administrations	Les 2 DG	Engagement de personnel en article 60§ 7 avec mise à disposition gratuite	Pour le CPAS : Réinsertion socio-professionnelle du public-cible Pour la commune : personnel supplémentaire	Permanent
Engagement d'un DPD commun	Satisfaction du citoyen/ performance administrative/moyens	coopératif	CPAS	DG CPAS	Engagement d'un DPD commun à 12 entités-CPAS employeur et la Commune offre le lieu de travail	Mise en conformité RGPD	Permanent

						Résultat attendu	Délai
						Pour le CPAS : Réinsertion socio-professionnelle du public-cible Pour la commune : personnel supplémentaire	Permanent selon les profils et les disponibilités
						Mise en conformité RGPD	Permanent

3. Matrice de coopération

SERVICE DE SUPPORT – SERVICE ACHATS	
	Registres de comportements de l'environnement de contrôle

	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé					
3. Efficace					
2. Opérationnel	X	X			X
1. Initial					
0. Inexistant			X	X	

SERVICE DE SUPPORT – SERVICE RESSOURCES HUMAINES					
	Registres de comportements de l'environnement de contrôle				
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé					
3. Efficace					
2. Opérationnel		X			X
1. Initial	X			X	
0. Inexistant			X		

SERVICE DE SUPPORT – SERVICE MAINTENANCE					
	Registres de comportements de l'environnement de contrôle				
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé					
3. Efficace					
2. Opérationnel					
1. Initial	X	X	X	X	X
0. Inexistant					

SERVICE DE SUPPORT – SERVICE INFORMATIQUE					
	Registres de comportements de l'environnement de contrôle				
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé	X	X			X
3. Efficace					
2. Opérationnel			X		
1. Initial				X	
0. Inexistant					

4. Grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support

	Service achats	Service ressources humaines	Service maintenance	Service informatique	TOTAL
Fonctionnement	2	1	1	4	8/20
Management	2	2	1	4	9/20
Compétences et formation du personnel	0	0	1	2	3/20
Formalisation	0	1	1	1	3/20
Ressources et gestion budgétaire	2	2	1	4	9/20
TOTAL	6/25	6/25	5/25	15/25	32/100

5. Tableau des marchés publics

Marché public ou groupe de marchés publics	Type (travaux - fournitures - services)	Mode de passation	Montant	Date d'attribution
Marchés publics attribués séparément par la commune au cours de l'année précédente				
NEANT				
Marchés publics attribués séparément par le CPAS au cours de l'année précédente				
Marchés publics attribués de manière conjointe par la commune et le CPAS au cours de l'année précédente				
Mazout	Fournitures	Procédure ouverte	105. 473,05 € HTVA	28/08/2019
Assurances 2019-2022	Services	Procédure négociée	32.039,85 €	27/06/2018

		directe avec publication préalable	TVAC	
Matériel informatique	Fournitures	Procédure négociée sans publication préalable	Estimation : 29.000 € TVAC	Attribution décembre 2020
Marché public ou groupe de marchés publics	Type (travaux - fournitures - services)	Mode de passation	Montant estimé	Date projetée d'attribution
Marchés publics attribués séparément par la commune et le CPAS et pouvant faire à l'avenir l'objet de marchés publics conjoints				

La Directrice générale ff,

Par le Conseil communal,

La Bourgmestre,

Sceau

Laurence Meens

Béatrice Moureau

La Directrice générale du CPAS,

Par le Conseil de l'Action Sociale,

Le Président du CPAS

Sceau

Christel Mahiat

Alain Happaerts